

# PV du Conseil Municipal

Lundi 02 septembre 2024 – salle du conseil

à 18h30 - No 2024-06

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire		
Présents	Jules BUREL – adjoint	Lucie RISSE-MICHON– adjoint	Julien FOURNIER – adjoint
		Benoît BOURGADE	
	David LOPES	Monika NETELENBOS	
	Marie-Christine SCARBOLO	Louis WALCKIERS	
Excusé(s)	Laurence RISSE	Jean-Vincent PICHER	Julie GEILLON
	(Pouvoir à Michel GAUDÉ)	(Pouvoir à Marie-Christine SCARBOLO)	(Pouvoir à David LOPES)
			Sven BEHRENDT
	Michel GAUDÉ		
Quorum	8		

## Ordre du jour

<b>0</b>	<b>Approbation du PV 2024-05 du 04 juillet 2024</b> .....	<b>1</b>
<b>1</b>	<b>Urbanisme</b> .....	<b>2</b>
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits .....	2
<b>2</b>	<b>Travaux</b> .....	<b>2</b>
	2.1 Point sur les travaux et projet en cours.....	2
<b>3</b>	<b>Finance</b> .....	<b>3</b>
	3.1 Congrès des maires ( <i>Délibération 2024-09-01</i> ).....	3
<b>4</b>	<b>Personnel</b> .....	<b>3</b>
	4.1 Modification du tableau des emplois ( <i>Délibération 2024-09-02</i> ).....	3
<b>5</b>	<b>Scolaire</b> .....	<b>4</b>
	5.1 Point sur la rentrée scolaire.....	4
<b>6</b>	<b>Conseil et commissions communautaires</b> .....	<b>4</b>
<b>7</b>	<b>Divers</b> .....	<b>4</b>

## **0 Approbation du PV 2024-05 du 04 juillet 2024**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 1 Urbanisme

### 1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	Date de décision
PC24B0002	GANDILLON Marc	Construction d'une maison individuelle	FAVORABLE	07/07/2024
PC24B0005	AL BABTAIN Sahar	Restructuration villa existante	FAVORABLE	07/08/2024
PC24B0004	SICLER Pierre	Construction d'une maison individuelle	FAVORABLE	07/08/2024
PC22B0006M02	IMOTIS SAS	Modificatif : construction de 18 logements	FAVORABLE	01/08/2024
DP24B0009	MARQVERSEN Ole	Installation panneaux photovoltaïques	TACITE	16/06/2024
DP24B0015	MARDON Frédéric	Construction d'une piscine	FAVORABLE	01/08/2024
DP24B0017	SOLUTIONS ENERGETIQUES DE France	Installation 14 panneaux photovoltaïques	TACITE	17/07/2024
DP24B0016	SCARBOLO Jean-Pierre	Installation pergola bioclimatique	FAVORABLE	07/07/2024
DP24B0019	BUREL Jules (Commune de Sauverny)	Création d'un Pumptrack	FAVORABLE	23/08/2024
DP24B0020	HENNIQUAU Laurent	Clôture sur muret	TACITE	22/08/2024
DP24B0022	CLUZEAU Caroline	Transformation chambre en garage	FAVORABLE	23/08/2024

## 2 Travaux

### 2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Travaux réalisés cet été :

- Les façades du local du foot et pétanque
- Des travaux d'aménagement à l'école pour faire suite à l'augmentation des effectifs, notamment le dortoir qui a été déplacé dans l'ancienne salle informatique, la cantine qui a été réorganisée avec du nouveau mobilier.
- Aménagement d'une voie piétons cycles au chemin de la Craz. 180t de gravier et 60t de sable ont été utilisés pour cet aménagement.

Travaux à venir :

- Prolongement du chemin des Pommerets en voie piétons cycles jusqu'au clos des Lucioles. Les travaux devraient débuter courant octobre.
- Changement de la vitre et volet roulant du local pétanque.
- Une porte de secours de l'école va être changée.
- Un abri de bus, devant la mairie, va être installé avec une corbeille de propreté et il sera équipé d'assis debout.
- Des supports à vélos seront installés devant la mairie, au trieur (en remplacement de ceux existant), devant la salle polyvalente, entre le local du foot et le tennis.
- Le projet du Pumptrack se finalise et devrait voir le jour dans l'automne. Il sera arboré, des tables et des bancs seront installés à proximité.

### 3 Finance

#### 3.1 Congrès des maires (*Délibération 2024-09-01*).

Madame le Maire explique que le conseil municipal est compétent pour accorder un mandat spécial aux élus, ce qui leur permet de se voir confier une mission pour une réunion importante, ou un déplacement ayant un intérêt communal. Pour l'exécution de ce mandat spécial les élus ont droit au remboursement des frais liés à ce mandat.

Elle informe le conseil que M. Jules BUREL, 1<sup>er</sup> Adjoint se rendra au 106<sup>ème</sup> congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 19 au 21 novembre 2024.

Elle propose donc au conseil de donner un mandat spécial à cette occasion et d'approuver la prise en charge des frais afférents à ce déplacement, dans la limite des frais réels engagés et sur présentation des justificatifs. Elle propose que soient remboursés à M. BUREL

- Les frais de nuitées
- Les repas
- Le transport en train de Genève à Paris en 1<sup>ere</sup> classe, aller et retour.
- Les transports pour se rendre au salon (bus, métro, taxi)

Elle propose aussi que la commune prenne en charge les frais d'inscription de M. BUREL, la facture étant transmise après le congrès.

Mme le Maire précise que ces frais seront payés sur le compte 65316 – Frais de représentation du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil

- Donne mandat pour le congrès des Maires qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2024 à Paris.
- Approuve le remboursement de la totalité des frais de transport et d'hébergement liés à ce mandat,
- Approuve le paiement des frais d'inscription de M. BUREL sur le budget communal.

### 4 Personnel

#### 4.1 Modification du tableau des emplois (*Délibération 2024-09-02*).

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois.

Madame le Maire expose à l'assemblée les modifications nécessaires suite à l'augmentation des effectifs, notamment des maternelles, et de la nécessité d'encadrer les enfants dans de bonnes conditions. Elle précise qu'à ce jour, le tableau des emplois comprend un poste d'*Animateur/Animatrice* à 35h00. Elle propose de créer un deuxième poste dans le *Cadre d'emploi des adjoints d'animation*.

Elle demande l'autorisation que ces emplois puissent être pourvus par un agent non titulaire, ou contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C et que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Vu le tableau des emplois,

Décide d'adopter, la création d'un deuxième poste d'adjoint d'animation à 35h00.

Et d'autorise Madame le Maire à recruter un agent non titulaire, ou contractuel.

## **5 Scolaire**

### **5.1 Point sur la rentrée scolaire**

Quelques pleurs ce matin comme à chaque rentrée scolaire ce qui est bien normal le temps que les petits prennent leur marque.

Les petites sections sont réparties dans deux classes. Une partie avec les moyennes sections et une autre avec les grandes sections.

Compte tenu du nombre de maternelle qui mange à la cantine, il a fallu repenser l'organisation et les grandes sections vont donc au self avec les primaires.

Monsieur Jules BUREL fait un point financier et précise que sur la dernière année scolaire, nous sommes passés de 64 à 72 repas servis par jour en moyenne. La proportion des repas maternelles a augmenté significativement pour passer de 28% à 35%.

Le coût d'un élève pour l'année scolaire 2023-2024 s'élève à un plus de 2 000€. L'année précédente il était de 1 800€. Ces montants comprennent notamment le ménage, la maintenance des logiciels et copieurs et l'énergie, des postes qui ont subi des augmentations.

Sur cette rentrée scolaire nous avons atteint la capacité maximum des locaux.

Mme le maire demande l'accord aux membres du conseil l'autorisation de faire un courrier à Grilly pour leur demander s'ils ont en projet l'ouverture d'une école. Même si c'est avec plaisir qu'elle accueille les enfants de Grilly, elle souhaite attirer leur attention sur les prochaines années qui risquent d'être compliqué en termes d'accueil à l'école J. Janier.

## **6 Conseil et commissions communautaires**

Néant

Le conseil communautaire se réunit mercredi en session extraordinaire.

## **7 Divers**

Madame Monika Netelenbos demande s'il est possible que la police rurale fasse des contrôles sur la route de Divonne. Madame le Maire informe qu'ils sont régulièrement présents sur cette route.

Monsieur David Lopes informe que le véhicule de la police rurale sera muni de gyrophares pour des questions de sécurité.

Une signalétique provisoire va être installée sur le chemin qui mène à l'Etang de Cessy dans l'attente des panneaux officiels de l'agglomération. Monsieur Louis Walckiers indique que le chemin reste en très bon état pour le moment. Il demandera peut-être encore un entretien d'ici la fin de l'année.

Judi 19 septembre : intervention du Capitaine Arnaud Thiebaut, commandant la Brigade d'Ornex notamment pour expliquer le fonctionnement de la participation citoyenne.

Samedi 21 septembre : World Clean up Day, l'organisation sera assurée par Monika, David et Julien.

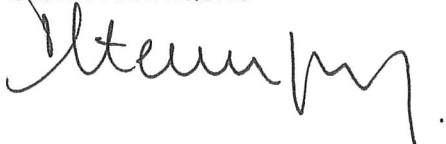
Frédéric, agent au service technique est en disponibilité depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour une année. Monsieur Vitalijus Kiudelis, habitant de Sauverny, a été recruté pour le remplacer. Son contrat débute le 23 septembre.

Madame le Maire informe que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025 et qu'à ce titre il faudra recruter des agents recenseurs. Elle insiste sur l'enjeu de ce recensement qui détermine la population légale et sert de base à la participation de l'Etat au budget de la commune. Elle précise que les documents sont anonymes et confidentiels.

Madame le Maire remercie Alexandre, Garde champêtre pour son aide précieuse lors du décès de M. Mullen, ainsi que Michel Gaudé. Grace à leurs investigations, la famille de M. Mullen a pu être contactée.

Séance levée à 19h36 prochain conseil municipal le 7 octobre 2024 à 18h30.

Le Maire  
Isabelle HENNIQUAU



Le Secrétaire de séance  
Lucie RISSE-MICHON

